

GUIDE LOGEMENT DU SALARIÉ EN CONTRAT TEMPORAIRE

SOMMAIRE

**VOUS SOUHAITEZ
LOUER UN LOGEMENT** P.3

**VOUS CHANGEZ
DE DOMICILE POUR DES
RAISONS PROFESSIONNELLES** P.6

**VOUS RENCONTREZ
DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES
LIÉES AU LOGEMENT** P.7

LOGEO ACCOMPAGNE VOTRE PROJET LOGEMENT

Louer un logement, changer de domicile suite à une embauche ou une mutation, résoudre des difficultés liées au logement après un événement imprévu : quel que soit votre statut professionnel, premier emploi, CDD, intérim, apprentissage, étudiant-salarié, en mobilité professionnelle, **Logeo** vous accompagne dans vos besoins logement et vous donne accès aux aides d'Action Logement. Nos conseillers sont à votre écoute et vous apportent un service complet et confidentiel adapté à votre situation.

Découvrez dans ce guide les principaux services dont vous pouvez bénéficier.

Logeo est une association à but non lucratif, partenaire Action Logement de votre entreprise. Vous accompagner et vous aider pour répondre à vos besoins logement, tel est le sens de notre action.

ACCÉDER À UN LOGEMENT EN LOCATION

Faciliter votre accès à la location d'un logement social avec la GARANTIE LOCA-PASS®

Logeo peut vous apporter une garantie de paiement (caution) si vous louez un logement dans le parc social, et conforter ainsi votre candidature vis-à-vis des bailleurs. En cas de difficultés pour le paiement de votre loyer, **Logeo** s'engage à couvrir les sommes dues auprès de votre bailleur, que vous devrez par la suite rembourser à **Logeo**.

Faciliter votre accès à la location d'un logement privé avec la Garantie universelle des Risques Locatifs®

La GRL® est une assurance souscrite par le propriétaire. Elle lui garantit le paiement des loyers et des charges sur toute la durée du bail. **Logeo** peut répondre à vos questions et à celles de votre propriétaire pour la mise en place de ce dispositif, et ainsi favoriser votre candidature pour un logement privé.

Payer votre dépôt de garantie avec l'AVANCE LOCA-PASS®

À la signature du contrat de location, vous devez verser à votre propriétaire un dépôt de garantie. Avec l'AVANCE LOCA-PASS®, **Logeo** peut financer votre dépôt de garantie sous la forme d'un prêt sans intérêt.



GUIDE
LOGEMENT
DU SALARIÉ
EN CONTRAT
TEMPORAIRE

RECHERCHER UN LOGEMENT TEMPORAIRE

Rechercher un logement en tant qu'intérimaire : le Fastt MobiliPro

Pour tout intérimaire en déplacement professionnel, **Logeo**, en partenariat avec le Fastt (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire), propose le Fastt MobiliPro, un service spécifique de recherche de logement temporaire le temps de la mission.

Fastt MobiliPro est un service gratuit de conseil et d'accompagnement pour la recherche d'un logement temporaire : hôtels, résidences hôtelières, foyers, résidences sociales...

GUIDE
LOGEMENT
DU SALARIÉ
EN CONTRAT
TEMPORAIRE

Se loger le temps d'une mission : le chèque logement MobiliPro

Pour alléger les coûts des frais d'hébergement des intérimaires en déplacement professionnel, **Logeo**, en partenariat avec le Fastt, propose le chèque logement MobiliPro. Les intérimaires peuvent ainsi bénéficier d'une aide financière de 300 € par mois, renouvelable deux fois, afin de couvrir une partie du coût de location des logements meublés (structures hôtelières, résidences de tourisme, résidences jeunes actifs et résidences sociales...).

**Pour vous renseigner sur ces dispositifs,
appelez le 01 45 17 93 45 ou connectez-vous sur www.fastt.org.**

Les Résidétapes®

Face à une demande nouvelle, le besoin temporaire de logement, les Résidétapes® proposent des logements meublés en Île-de-France et à Nantes. Jeunes en formation, en situation de premier emploi, salariés en mission de courte durée ou en stage, travailleurs saisonniers, les Résidétapes® vous proposent :

- des logements de qualité équipés et meublés, accessibles à tous les services ;
- des services et un accompagnement sur mesure avec la présence quotidienne d'une équipe de gestion.

**Pour plus de renseignements,
rendez-vous sur www.residetapes.fr.**

**D'autres logements temporaires peuvent également
vous être proposés** (hôtels, résidences hôtelières, foyers, résidences sociales ou pour jeunes actifs...).

CHANGER DE DOMICILE POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES

Vous devez emménager à plus de 70 km de votre domicile pour des raisons professionnelles. Vous pouvez bénéficier d'un service personnalisé de recherche de logement pour faciliter votre mobilité et l'accueil dans votre nouvelle région.

Avec le CIL-PASS MOBILITÉ®, vous bénéficiez d'un entretien personnalisé avec un conseiller mobilité, qui vous accompagne dans vos visites et vous facilite les démarches administratives.

Logeo vous apporte également des aides financières pour rembourser les frais liés au changement de domicile (Aide MOBILI-PASS®, Aide MOBILI-JEUNE®).

FAIRE FACE À DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES LIÉES AU LOGEMENT

Rechercher avec vous une solution durable :
le CIL-PASS ASSISTANCE®

Suite à un événement personnel imprévu (accident, chômage, menace d'expulsion, maladie, divorce ou conflit familial, surendettement...), vous n'arrivez plus à faire face au paiement de votre loyer ou au remboursement de vos prêts immobiliers.

Un conseiller social de **Logeo** est à votre écoute pour comprendre et évaluer votre situation et vous proposer des solutions adaptées :

- assistance budgétaire pour analyser favorablement votre situation ;
- prêts à taux réduits, rééchelonnement de vos dettes, avances remboursables... ;
- accompagnement dans vos démarches liées au logement ;
- orientation vers des partenaires de **Logeo**.

Quelle que soit votre situation (locataire, propriétaire, hébergé...), n'hésitez pas à nous contacter dès les premières difficultés.

Logeo Île-de-France

■ Créteil

19, rue de Joly
94048 Créteil Cedex
T 01 45 17 93 30 F 01 48 98 18 57

■ Villepinte

85, avenue Nations
Paris Nord 2 - BP 65076
95973 Roissy CDG Cedex
T 01 48 63 22 24 F 01 48 63 09 60

■ Saint-Maur-des-Fossés

17, avenue Desgenettes
94106 Saint-Maur-des-Fossés Cedex
T 01 43 97 64 64 F 01 43 97 64 50

Logeo Estuaire de Seine

■ Le Havre

208, boulevard François-1^{er} - BP 199
76053 Le Havre Cedex
T 02 32 74 05 05 F 02 35 19 07 57

■ Fécamp

15, rue de l'Inondation
76400 Fécamp
T 02 35 27 22 56 F 02 35 27 22 56

Délégations

■ Lyon

12, rue Dunois
69003 Lyon
T 04 72 84 89 20 F 04 72 84 89 29

■ Bordeaux

49, cours Georges-Clemenceau
33000 Bordeaux
T 05 56 52 41 70 F 05 56 51 35 80

■ Marseille

74, avenue de Toulon
13006 Marseille
T 04 91 16 06 70 F 04 91 37 11 00

■ Anglet

73, rue de Lamouly
64600 Anglet
T 05 59 52 29 71 F 05 56 51 35 80

www.logeo.fr

Siège social

34, boulevard Haussmann
75009 Paris
T 01 45 17 93 41
F 01 45 17 93 46

© GRL, AVANCE LOCA-PASS, GARANTIE LOCA-PASS, CIL-PASS MOBILITE,
AIDE MOBILI-PASS, AIDE MOBILI-JEUNE et CIL-PASS ASSISTANCE
sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

Action Logement - les entreprises s'engagent avec les salariés